

**Le 20 août 2020, à 15 h 30**

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 20 août 2020

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 15	Guérisons : 15	Tests négatifs : 2 298	En attente de résultat : 34	Nombre de tests effectués : 2 249
--------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prorogé.

#### Soins de santé

- Entre le 12 et le 18 août, 139 personnes se sont présentées au Centre d'évaluation respiratoire de Whitehorse et 134 d'entre elles ont été testées.
- Les résidents des cinq établissements de soins prolongés du Yukon peuvent désormais recevoir la visite de deux personnes désignées à l'intérieur : <https://yukon.ca/fr/news/le-19-aout-2020-le-point-sur-la-covid-19>
- À compter de maintenant, les nouveaux cas de COVID-19 seront annoncés par des communiqués de presse et sur [Yukon.ca](http://Yukon.ca).
- Le Conseil des Premières nations du Yukon (CPNY) et le gouvernement du Yukon ont travaillé ensemble à la mise en place d'une campagne visant à pallier certaines des conséquences indirectes et imprévues subies par les enfants et les familles du fait de la pandémie de COVID-19. <https://yukon.ca/fr/news/initiative-conjointe-de-sensibilisation-des-familles-et-des-enfants-pendant-la-crise>
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des services en ligne de santé mentale et de soutien social sont mis à la disposition des populations vulnérables.

#### Déplacements et frontières

- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée jusqu'au 21 septembre.
- Des règles plus strictes sont imposées aux ressortissants étrangers transitant par le Canada vers l'Alaska : <https://www.canada.ca/fr/agence-services-frontaliers/nouvelles/2020/07/covid-19--des-regles-plus-strictes-pour-les-ressortissants-etrangers-transitant-par-le-canada-vers-lalaska.html>
- Les résidents de la Colombie-Britannique, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont autorisés se rendre d'une à l'autre de ces régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours au Yukon.
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports du Yukon et le gouvernement canadien exige que soit vérifiée la température de tous les passagers.

#### Entreprises et aides financières

- Le programme d'aide au loyer a été prolongé : <https://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-programme-daide-au-loyer>
- Les locataires résidentiels qui font l'objet d'une mesure de protection de la santé, ou ceux qui ne peuvent pas respecter les conditions de leur convention de location parce qu'ils font l'objet de mesures de protection de la santé en raison de la COVID-19 ne peuvent être expulsés.

#### Application de la loi et autres directives

- Le médecin hygiéniste en chef du Yukon recommande au ministère de l'Éducation d'imposer le port de masques non médicaux aux élèves de 10 ans et plus lorsque les règles de distance physique ne peuvent pas être respectées (ex. dans les autobus scolaires).
- Chaque école du Yukon doit se doter d'un plan de fonctionnement : <https://yukon.ca/fr/news/plans-de-fonctionnement-des-ecoles-et-transport-scolaire-pour-2020-2021>
- Dans le cadre d'une initiative visant à appuyer les interventions du gouvernement contre la pandémie de COVID-19, le personnel de certains centres d'information touristique a été réaffecté à des postes d'information : <https://yukon.ca/fr/news/le-5-aout-2020-le-point-sur-la-covid-19>
- Les personnes qui circulent au Yukon dans un véhicule immatriculé hors du territoire peuvent se procurer des autocollants de visiteur dans les points de distribution officiels : <https://yukon.ca/fr/news/le-5-aout-2020-le-point-sur-la-covid-19>
- Pour obtenir de l'information sur l'application de la loi ou pour signaler les infractions à la Loi sur les mesures d'urgence, envoyez un courriel à [covid19enforcement@gov.yk.ca](mailto:covid19enforcement@gov.yk.ca) ou téléphonez au 1-877-374-0425.